



Permis de construire desaccord avec l'architecte

Par **gstagnitto**, le **14/02/2012** à **17:21**

Bonjour, j'ai demandé un permis de construire à un architecte qui a commencé un projet qui me convenait; il a vendu son étude mais la nouvelle personne a commencé par réclamer un chèque sans dire qu'elle était d'accord avec les propositions de prix et la réalisation dans les mêmes conditions. Je lui ai envoyé le chèque demandé et j'ai précisé les conditions par écrit et n'a pas répondu à ce courrier mais a encaissé le chèque. (aucun contrat n'a été signé) comme le projet date de juillet 2010 j'ai demandé un entretien pour la suite du permis, on m'a répondu que le projet tel que je l'envisageais n'était pas possible et m'a donné une esquisse griffonnée à la main. J'ai écrit pour lui rappeler mes accords avec le premier architecte et ce qu'elle proposait, considérant la rupture du contrat pour non-respect des engagements et de remboursement de la somme versée. J'ai envoyé en recommandé et n'a pas répondu, j'ai renvoyé un rappel mais ne répond toujours pas. Comment faire ?
merci de votre réponse
gstagnitto@club-internet.fr

Par **pat76**, le **16/02/2012** à **16:48**

Bonjour
Un architecte ne délivre pas de permis de construire, c'est le maire.
Vous avez certainement demandé un projet de construction.
Vous envoyez une lettre recommandée avec avis de réception dans laquelle vous mettez en demeure, l'architecte remplaçant, de vous rembourser dans les 8 jours à la réception de votre courrier l'intégralité du montant du chèque qu'il a encaissé alors qu'elle n'a pas tenu les engagements pris avec le premier architecte auquel il a succédé.
Vous précisez que faute d'avoir obtenu satisfaction dans le délai précité, vous l'assignerez devant la juridiction compétente au visa des articles 1142 et

1147 du Code Civil et que vous ne manquerez pas alors, de réclamer des dommages et intérêts pour le préjudice subi.rnrnVous garderez une copie de votre lettre.